

# PENSE BÊTE

School Raggien

## PORTES OUVERTES

Les portes ouvertes auront lieu du lundi 16 janvier 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus.  
Le premier cours est gratuit, le deuxième est à 10€ sur cette période d'essai.  
Il y a possibilité d'essayer tous les cours de la semaine avec le PASS ILLIMITE à 20€, exclusivement valable dans la période citée au dessus.

## TARIFS

*Des tableaux explicatifs vous sont fournis afin de pouvoir comprendre exactement ce que vous devez payer tout en choisissant votre option (par professeur et par mois, trimestre, annuel ou autres).*

Si vous suivez les cours donnés par Ornella les chèques seront forcement à l'ordre de **School Rag'**.

Si vous suivez des cours dispensés par des professeurs autre que Ornella (Virginie ou Thaïla), il y aura une partie pour le professeur en question et une partie pour l'association School Rag', soit forcement deux chèques. (Si vous payez en espèces il y aura aussi deux versements différents).

Pour les cours de Kay, qui seront tous les premiers dimanches du mois, soit le cours est à 10€ (si il y a plus de 10 personnes dans le cours), soit le cours est à 12€ (Si il y a moins de 10 personnes dans le cours). Le règlement lui sera donné directement (par espèce ou chèque au nom de **Kevin Rosette**).

Si vous prenez les cours illimités et peu importe les professeurs choisis, le paiement sera au nom de **School Rag'**.

## COURS KAY

Les cours ont lieu un dimanche par mois.

Lors des Portes Ouvertes (du 16 septembre au 29 septembre) le cours de Kay aura lieu les mardis soirs de 19h30 à 20h45, mais seulement pour les portes ouvertes !

A suivre les cours auront lieu les dimanches de 15h à 17h :

6 Octobre	5 Janvier	5 Avril
3 Novembre	2 Février	3 Mai
1er Décembre	1er Mars	7 Juin

Attention, Kay sera susceptible de mettre d'autres répétitions en fin d'année afin de travailler d'avantage sur le spectacle.

SCHOOL RAG  
Ornella MOUNIER  
58 bis, rue de la Grand Font 16000 ANGOULEME

## LE SHOW

Le spectacle de fin d'année aura lieu le vendredi 3 juillet 2020 à 20h30 dans le chapiteau du Cirque Franco Italien qui sera situé au niveau de l'étang de St Yrieix.

Une seule représentation sera faite.

Les billets seront en vente dès le mois de décembre.

## LE CLIP

Le clip de l'école ayant pour but de promouvoir le spectacle de fin d'année, aura lieu le dimanche 22 mars 2020. Le lieu est encore à définir.

## LES VACANCES

Vacances de la Toussaint : du 26 Octobre au 3 novembre 2019 inclus

Vacances de Noël : du 21 décembre au 5 janvier 2020 inclus

Vacances d'Hiver : du 29 février au 8 mars 2020 inclus

Vacances de Printemps : du 25 avril au 3 mai 2020 inclus

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Paiement :**

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de School Rag
- Les frais d'inscription sont non remboursables
- Tous les chèques doivent être donnés en début d'année (il suffira d'indiquer au dos de chaque chèque la date d'encaissement, le 10 ou le 25 de chaque mois)

### **Propreté des lieux et respect du voisinage :**

- Le respect de l'école est primordial
- Chaque élève doit se munir de chaussures propres
- Le professeur pourra, s'il le juge nécessaire, faire sortir un élève de son cours suite à un mauvais comportement
- L'école étant située en centre-ville, il vous sera demandé de ne pas stationner sur des

places non prévues à cet effet et de ne pas vous garer devant l'entrée des résidences avoisinantes afin de ne pas subir les foudres des voisins ...

- Pour le bien-être du voisinage, il est important de ne pas crier et de faire preuve de civisme.

### **Enfants et responsabilité des parents :**

- Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.
- L'école ne peut être considérée comme responsable des enfants en dehors des heures de cours. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants
- Les parents qui le souhaitent peuvent rester regarder le cours au rez de chaussée de l'école à l'écran prévu à cet effet

### **Droits à l'image :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Lors des activités de SCHOOL RAG, nous pourrions être amenés à prendre des photographies ou à filmer. La participation aux activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école.